



**CONSEIL  
DE QUARTIER**  
DES JÉSUITES

---

**4<sup>e</sup> assemblée ordinaire du Conseil d'administration du  
Conseil de quartier des Jésuites,  
Lundi le 8 mai 2023 à 19h,  
Bureau d'arrondissement de Charlesbourg,  
160, 76<sup>e</sup> Rue Est, Salle de La Cité**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Jean-Pascal Dumont	Président
M <sup>me</sup> Catherine Savoie	Secrétaire
M <sup>me</sup> Anne Deblois	Vice-présidente
M. Michel Voisard	Trésorier
M. David Khayat	Administrateur
M. Michel-Marie Bellemare	Administrateur
M <sup>me</sup> Geneviève Khayat	Administratrice
M <sup>me</sup> Sylviane St-Louis	Administratrice

**IL Y A QUORUM**

**ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Ernesto Salvador Cobos	Conseiller en consultations publiques, Ville de Québec
Madame Marie-Pierre Boucher	Conseillère municipale, District de Louis-XIV
M. Simon Côté	Secrétaire de soutien

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Monsieur Claude Lavoie

Conseiller municipal  
District de Saint-Rodrigue

4 citoyens étaient présents

## 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Jean-Pascal Dumont ouvre l'assemblée à 19h02.

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Jean-Pascal Dumont fait la lecture de l'ordre du jour et propose des modifications :

### Ordre du jour

1.	Ouverture de l'assemblée	19 h 00
2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 01
3.	Adoption du procès-verbal du 13 février 2023	19 h 05
4.	Suivi du procès-verbal	19 h 10
5.	Adoption du procès-verbal du 13 mars 2023	19 h 20
6.	Suivi du procès-verbal	19 h 25
7.	Adoption du procès-verbal du 17 avril 2023	19 h 35
8.	Suivi du procès-verbal	19 h 40
9.	Dossiers du conseil de quartier	19 h 50
10.	Période d'intervention des conseillers municipaux	20 h 30
11.	Période de questions et commentaires des citoyens	20 h 45
12.	Correspondance et trésorerie	21 h 00
13.	Divers	21 h 05
14.	Levée de l'assemblée	21 h 20

### **RÉSOLUTION 23-CA-27**

Il est proposé de retirer les points 5,6,7 et 8 en raison de l'absence des procès-verbaux concernés. La résolution est proposée par madame Anne Deblois et elle est appuyée par madame Geneviève Khayat.

*Adoptée à l'unanimité*

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 FÉVRIER 2023**

Monsieur Jean-Pascal Dumont laisse quelques minutes à l'assemblée pour faire la lecture du procès-verbal. Après la lecture, il demande si certains veulent apporter des modifications. Quelques membres répondent que, hormis quelques coquilles, rien n'est à changer.

#### **RÉSOLUTION 23-CA-28**

Il est résolu d'adopter le procès-verbal du 13 février 2023. La résolution est proposée par monsieur David Khayat et est appuyée par monsieur Michel Voisard.

### **4. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL**

Au sujet du programme de la sécurité routière, monsieur Michel Voisard explique qu'après une seconde lecture de la lettre reçue par la Ville, il a constaté que ce sont finalement les deux projets qui sont acceptés, soit celui de l'école des Deux-Moulins et celui de la création des pancartes. Il ajoute que monsieur Ernesto Salvador Cobos a en sa possession le chèque de la Ville pour le remettre au Conseil. De plus, à la demande de monsieur Jean-Pascal Dumont, monsieur Michel Voisard résume ces projets : la première partie consiste à financer le projet de sensibilisation à la sécurité routière auprès des élèves de l'école des Deux-Moulins, qui en est à sa troisième année. Il ajoute que c'est surtout la sécurité à vélo qui y est promue. Il explique que le projet a été modifié cette année avec l'achat de vélos pour en faire le prêt aux élèves, mais que cette initiative fonctionne plus ou moins. Il explique aussi que le Conseil a proposé à l'école Guillaume-Mathieu de financer leur projet à eux, comme il l'a fait l'an dernier, mais cette dernière n'avait finalement pas besoin de financement cette année. Il continue avec la seconde partie du projet, qui consiste à la création de pancartes pour sensibiliser les automobilistes à ralentir et les afficher à certains points critiques dans le quartier. Il termine en ajoutant qu'une partie du montant de la Ville sera remise à l'école des Deux-Moulins et les pancartes seront réalisées comme prévu.

Monsieur Jean-Pascal Dumont énonce que, puisque plusieurs points de suivi s'adressent directement à madame Marie-Pierre Boucher, ceux-ci seront mentionnés au point 10.

Il demande ensuite aux membres si d'autres points de suivis sont à apporter. Les membres répondent à la négative.

### **9. DOSSIERS DU CONSEIL DE QUARTIER**

Monsieur Jean-Pascal Dumont invite monsieur Daniel Carré à s'exprimer sur un document de réflexion en lien avec la consultation publique sur le plein air urbain qui a remis au Conseil. Celui-ci accepte l'invitation.

Ce dernier commence son allocution en corrigeant une erreur qui s'est glissée dans son rapport. En consultant la carte interactive de la Ville, il s'est aperçu qu'il existait une piste cyclable sous Louis XIV et sous la rue Chamonix, ce qu'il ne connaissait pas. Il mentionne cette correction puisque, dans son document, il recommandait une piste dans ce secteur. Il modifie donc les propos de son document en proposant de compléter la section de Chamonix jusqu'à Louis XIV. Il ajoute que les terrains concernés appartiennent à la fois à la Ville et, dans la section près du ruisseau, à un entrepreneur et à l'entreprise Canac. Il ajoute qu'il a aussi proposé un circuit qui rallongerait celui existant sur la rue du Périgord, près de Jean-Talon, pour le faire passer par-dessus le viaduc, au bout de Jean-Talon, puis à l'endroit des installations d'Hydro-Québec pour se rendre au sentier des Cheminots. Il ajoute que cet ajout pourrait passer en haut ou en bas de ces dites installations. Il explique aussi que, dans le premier cas, le circuit passerait près de la rivière Duberger et alors que dans le second cas, il passerait près de la nouvelle école Saint-Bernard. Il commente aussi qu'il ne sait pas si la Ville va accepter ses propositions.

Il explique aussi ses recommandations par le fait que Charlesbourg est constitué principalement de côtes et qu'il n'y a pas suffisamment d'offre au niveau cyclable dans le secteur nord de l'arrondissement. Il donne comme exemple le début d'un sentier qui a commencé à être aménagé près de la rue de la Faune, près du Metro et d'un centre d'affaires, mais qui ne va pas plus loin. Il conclut en ajoutant que les seules options pour les cyclistes de Charlesbourg pour aller vers l'ouest sont le sentier des Cheminots ou celui près du boulevard Lebourgneuf. De plus, il explique que ses propositions permettraient aux cyclistes de continuer sur la même hauteur, sans avoir à descendre plus bas pour se rendre vers l'ouest. Il explique ensuite l'une des conclusions du rapport qu'il a écrit, à savoir que les rues environnantes aux parcs, où la limite de vitesse est réduite, soient accessibles à tous (cyclistes, voitures et piétons). Il avance comme argument que les parcs sont très utilisés et aimés des citoyens : ils veulent qu'ils soient bien aménagés et entretenus.

Monsieur Daniel Carré énumère aussi des demandes plus spécifiques, comme le manque de signalisation au parc de la Montagne-des-Roches, surtout au bout de la rue Verreault, pour indiquer le passage des piétons. Il ajoute qu'il recommande quelques endroits pour la plantation d'arbres, critique l'emplacement des poubelles dans les parcs, recommandant qu'elles soient placées sur les lieux de passages plutôt qu'au centre de ceux-ci (il souligne la difficulté d'en faire la récolte des ordures l'hiver, où les poubelles deviennent pleines et enneigées) et proposent que les paniers de basketball des lieux publics de la ville soient à la même hauteur que ceux du parc de l'école Guillaume-Mathieu, soulignant que ces derniers sont très utilisés. Il vante aussi la qualité du trottoir de l'avenue de Gironde, qui fait le tour de l'école et du parc, qu'il considère comme « le plus beau trottoir », faisant état de son fort achalandage et de la satisfaction qu'il entend chez ses concitoyens. Monsieur Michel-Marie Bellemare commente le sujet en racontant qu'ils avaient demandé cet aménagement il y a 35 ans. Monsieur Daniel Carré raconte aussi que son document fait état de ses souhaits, de ce dont il rêve pour la ville ainsi que de sa réflexion sur l'application de la limite de 30 km/h sur les rues et de la possibilité de faire des aménagements multimodaux sur ces rues (piéton, vélo, voiture).

Monsieur Daniel Carré mentionne aussi une recommandation qu'il a faite au sujet des aménagements sur les anciennes terres des Sœurs-de-Charité. Il suggère que la Ville discute avec le Gouvernement du Québec pour aménager l'accès dans le secteur de la rue Chamonix pour y faire « une belle entrée » pour les vélos, piétons et automobilistes. Il conclut en parlant de l'inconvénient que peut poser l'abondance de végétation dans certains passages piétons, situés entre les différents terrains, et évoque un enjeu de sécurité, soulignant qu'il est difficile d'y voir et d'entendre les autres piétons, ce qui rend, selon lui, ces passages intimidants à utiliser la nuit. Monsieur Jean-Pascal Dumont remercie alors monsieur Daniel Carré pour son témoignage et le dépôt de son rapport, commentant que ce dernier alimentera les réflexions du Conseil de quartier.

Dans un autre ordre d'idée, au sujet du projet de sécurité routière de l'école des Deux-Moulins, monsieur Michel Voisard invite madame Villeneuve à parler du projet aux citoyens présents dans l'assemblée. Elle accepte, se présente comme présidente du Conseil d'établissement de l'école Deux-Moulins et qu'ils sont en partenariat avec le Conseil de quartier des Jésuites pour le projet de mobilisation pour la sécurité routière. Elle explique que son conseil avait proposé que les élèves de 6<sup>e</sup> année participent au programme *Cyclistes avertis* de Vélo-Québec. Elle commente aussi les délais qui ont été occasionnés, en racontant que l'organisme a connu plusieurs changements de personnel, au point que, lorsque l'information est parvenue à son conseil, il a été ardu pour les enseignants d'intégrer ce programme à leur curriculum. Leur solution a été d'augmenter le nombre de groupes qui recevront la formation de l'an dernier avec l'organisme Accès transports viables, en intégrant les groupes du préscolaire à la 4<sup>e</sup> année. Par la suite, elle ajoute que ce même organisme les a approchés pour lancer un projet nommé *À pied, à vélo, je suis capable*. Ce programme aurait été lancé à Gatineau et a été implanté dans 4 régions du Québec. Elle explique que leur école avait fait une activité similaire durant les 5 dernières années (*À l'école sans ma voiture*). Toutefois, elle énonce que leur programme est bonifié avec une formule « renouvelée », du matériel pédagogique et des présentateurs. Elle indique que leurs animateurs seront présents au pavillon du Rucher le 31 mai et le 1er juin à Parc-Orléans et que l'activité sera gratuite.

Elle raconte aussi que, lors de la présentation de la nouvelle mouture au conseil d'établissement, des parents ont demandé le retour de l'organisme Jamais sans mon casque qui faisait l'ajustement des casques de vélo des enfants (la présence de cet organisme était déjà prévue dans la soumission de l'activité). Elle indique qu'un intervenant de cet organisme sera présent aux deux matins mentionnés plus tôt et mentionne la possibilité que cette activité soit étendue jusqu'à l'heure du midi, en raison de l'important achalandage à l'arrivée des élèves. Elle ajoute que les enfants qui viendront à pied pourront apporter leur casque pour le faire ajuster et que les casques trop usés et non sécuritaires seront remplacés gratuitement. Pour cette dernière mesure, madame Villeneuve souligne qu'ils ont reçu une subvention pour obtenir des casques neufs au prix coûtant. Selon elle, ces deux activités entrent dans le cadre de la subvention de 4 500 \$ qui leur a été octroyée. Elle ajoute que les formations données par Accès transports viables auront lieu les 24, 25 et 26 mai.

Elle termine en indiquant que, pour les prochaines années, il serait préférable de débiter le processus plus tôt, soit en février au maximum, puisque la confirmation de la Ville, venue en avril, était tardive pour leur organisme bénévole. Cette façon de faire serait plus pratique, selon elle, pour les organismes impliqués, afin de mobiliser leur personnel à temps.

Alors que monsieur Jean-Pascal Dumont demande s'ils ont des questions pour madame Villeneuve, madame Catherine Savoie demande si leur conseil d'établissement a été approché pour un projet pilote de rues piétonnes. Madame Villeneuve répond à l'affirmative, ajoutant que tous des membres y étaient favorables. Madame Catherine Savoie demande alors à madame Marie-Pierre Boucher si d'autres conseils d'établissements ont été approchés. Elle répond que seuls ceux qui étaient déjà dans une démarche proactive ont été contactés. Elle justifie cette façon de faire en racontant que, puisque la fermeture d'une rue peut rencontrer une certaine opposition, il est préférable de commencer avec les écoles déjà favorables à un tel projet, donc avec des parents et un milieu plus favorable à celui-ci. Elle termine en rapportant qu'il y a déjà au moins un projet pilote par arrondissement.

Dans un autre point de suivi, madame Catherine Savoie mentionne un lieu à risque de sécurité sur la 8<sup>e</sup> avenue Est, près de la rue de l'Entraide. Elle ajoute qu'en faisant des recherches à ce sujet (dans le but de demander une étude dans ce secteur) elle est tombée sur les « cheminements scolaires ». Elle demande alors à madame Marie-Pierre Boucher d'expliquer ce concept. Dans la discussion, madame Villeneuve mentionne que la démarche a déjà été faite au pavillon Parc-Orléans de l'école des Deux-Moulins. En répondant à une demande d'explication de madame Catherine Savoie, elle raconte ce qui a été fait, à savoir que le cheminement a déjà été étudié, des pancartes ont été ajoutées et un panneau de vitesse programmable a été posé sur la 10<sup>e</sup> rue. Cependant, elle énonce que, puisque ces étapes ont déjà été réalisées, la Ville a exclu cette zone des projets futurs de ce programme, puisqu'elle avait conclu que les enfants ne passaient pas par ce secteur.

Madame Villeneuve continue en ajoutant qu'une citoyenne avait émis un enjeu de sécurité dans ce même secteur lié au début des cours de l'école Fierbourg et de l'achalandage qu'il cause. En effet, cette citoyenne aurait énoncé plusieurs facteurs comme la visibilité réduite (à cause de la « forme [en] L » de la rue), la circulation des véhicules qui y circulent pour se stationner et la présence d'un CPE dans cette zone. Elle croit que certains aménagements pourraient être faits. Dans la discussion, madame Catherine Savoie revient sur sa demande initiale et explique que, dans le secteur dont elle fait mention, la rue de l'Entraide possède un trottoir qui arrête à la hauteur de la 74<sup>e</sup> rue. Elle explique que cette situation amène plusieurs enfants à marcher directement sur la 70<sup>e</sup> rue et remonter près de la courbe de la 8<sup>e</sup> avenue, ce qui peut être dangereux pour eux. Elle commente aussi que la visibilité y est mauvaise et qu'il y a beaucoup de véhicules qui y circulent pour s'y stationner. Madame Marie-Pierre Boucher répond qu'elle croit ce secteur est trop éloigné de l'école pour être considéré dans le programme cheminement scolaire, bien qu'elle aimerait vérifier cette information.

Monsieur David Khayat repose alors sur la question initiale de madame Catherine Savoie, à savoir ce qu'est le cheminement scolaire. Madame Marie-Pierre Boucher lui répond qu'elle devrait vérifier cette information, mais elle répond brièvement qu'il s'agit d'un programme de la Ville pour s'assurer de la sécurité autour des écoles et que, par exemple, dans le cadre de ce programme, des trottoirs ont été construits dans ces secteurs. Madame Catherine Savoie précise que ce programme priorise les rues avoisinant les écoles concernées. À une remarque de madame Anne Deblois, monsieur Ernesto Salvador Cobos ajoute que le nom de ce programme a été changé pour Corridors scolaires, pour éviter toute confusion.

En réponse au questionnement de madame Catherine Savoie, Marie-Pierre Boucher reconnaît que les « voies de passage naturelles » vers ces écoles ne sont pas prises en compte dans le programme et, qu'après avoir sécurisé les écoles qui n'ont pas bénéficié du programme, un autre « tour de roue » supplémentaire serait utile pour analyser ces dites voies. En réaction à une question de madame Catherine Savoie, elle précise que le programme, prévu sur 4 ans, en est à sa dernière année. Elle ajoute que toutes les analyses sont faites, il ne reste que les aménagements à installer. Elle déclare donc que la Ville est en rendu le second « tour de rue » et des discussions à cet effet ont commencé à l'interne. Plus tard, monsieur Ernesto Salvador Cobos ajoutera que l'information sur le programme de corridors scolaires est disponible sur le site web de la Ville. Il mentionne une présentation sur ce sujet, qui décrit ce qu'est un corridor scolaire, ses objectifs, les concepts d'aménagements (comme la signalisation lumineuse et le marquage au sol) ainsi que l'état de lieux dans l'arrondissement de Charlesbourg (comme les écoles qui ont été ciblées). À une question de madame Catherine Savoie, il dit qu'il peut se renseigner à savoir si cette information est disponible sur la carte interactive et s'il peut retrouver le schéma qui présente et explique les différentes zones d'interventions autour des écoles.

Monsieur Michel-Marie Bellemare suggère que ce nouveau « tour de roue » tienne compte du déneigement des sentiers piétonniers. Madame Marie-Pierre Boucher lui répond que certains sentiers ont déjà été identifiés. Une citoyenne nomme, à titre d'exemple de sentier non déneigé, celui entre la 79<sup>e</sup> rue et la polyvalente. Cette citoyenne demande alors si ces sentiers sont empruntés par les jeunes l'hiver. Monsieur Michel-Marie Bellemare répond à l'affirmative, citant celui près du boulevard Mathieu comme exemple d'un sentier fréquenté, mais non déneigé, ajoutant que les enfants passaient en vitesse sur les amoncellements de neige et se retrouvaient dans le milieu de la rue, créant une situation dangereuse. Il admet que les services de déneigements font plus attention depuis.

### **RÉSOLUTION 23-CA-29**

Considérant l'établissement d'un Centre de la petite enfance au coin de la 10<sup>e</sup> avenue et de la rue de l'Entraide, madame Catherine Savoie propose de demander une mise à jour de l'étude de sécurité. Cette proposition est appuyée par madame Anne Deblois.

*Adoptée à l'unanimité*

## 10. PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Madame Marie-Pierre Boucher commence en abordant une mise à jour au sujet des inscriptions aux programmes de vacances d'été (PVE, communément appelé les camps de jours). Elle note que, cette année, les inscriptions ont été faites à la semaine plutôt que des inscriptions pour l'été complet et que l'objectif de ce changement était de permettre plus de places pour les enfants. Elle décrit ensuite que, au moment des inscriptions, il a eu, comme elle le qualifie, une panique, ce qui a causé un nombre important de connexions (au formulaire d'inscription) en même temps (elle donne comme exemple le Patro, qui a enregistré dix mille connexions au même moment). Elle ajoute qu'en raison de ce fort achalandage, le système est tombé en panne. Elle note aussi qu'il arrivait que certains parents ouvrent plusieurs connexions pour une seule inscription (elle donne un exemple de 8 connexions pour le même enfant). Elle note toutefois que, dans certains cas, même si certaines personnes se retrouvaient sur la liste d'attente (ce qui se produisait après un certain nombre de personnes actives en même temps), le système était en mesure de « récupérer » leur demande d'inscription sans problème. Elle nomme l'exemple de Loisirs du Trait-Carré, dont la période d'inscription s'est déroulée ainsi. Étant elle-même parent, elle exprime de la sympathie envers ces personnes, comprend leur geste (les connexions multiples) et reconnaît que toute cette période a causé beaucoup de stress auprès des parents. Elle continue son récit : les inscriptions ont été interrompues, puis reprises le 26 avril.

Elle ajoute qu'en date d'aujourd'hui, il reste de la place dans tous les sites de Charlesbourg : seuls 4 sites sont partiellement complets. Elle énumère ensuite le nombre de places restantes dans l'arrondissement : 172 places pour la 1<sup>e</sup> semaine, 13 pour la 2<sup>e</sup>, 29 pour la 3<sup>e</sup>, 47 pour la 4<sup>e</sup>, 224 pour la 5<sup>e</sup>, 281 pour la 6<sup>e</sup>, 212 pour la 7<sup>e</sup> et 225 pour la dernière. Elle annonce qu'elle recevra un second portrait de la situation le 12 mai et qu'il ne manque que 8 animateurs et 16 accompagnateurs pour les enfants aux besoins spécifiques. Elle commente que la situation de l'arrondissement, qui est parmi ceux dont les besoins de personnels sont les moins criants. À l'échelle de la ville, les manques de personnel ont été réduits de moitié (environ 200 postes à combler cette année contre 400 l'an dernier) et elle dit qu'elle attend la fin des inscriptions pour un bilan final. Elle continue en expliquant que la Ville ne fait pas de camps de jour, mais apporte un soutien aux organismes qui les font. Elle note que plusieurs nouveaux milieux ont été ajoutés, dont la corporation du Trait-Carré, qui réunit trois camps auparavant indépendants. Elle estime que cela constitue un important changement pour tous les camps (ce qui pourrait expliquer les difficultés rencontrées). Toutefois, elle ne met pas la faute des inconvénients vécus sur les systèmes informatiques utilisés par ces organismes, son argument étant que ce genre de problème est vécu par d'autres grands événements lorsqu'ils reçoivent un surplus d'achalandage. Elle ajoute qu'elle recevra un bilan partiel en mai et ses collègues et elles attendent à la fin de l'été pour avoir un bilan complet. Ceux-ci vont aussi sonder les parents sur leur satisfaction à travers les organismes responsables des camps de jours. Ce sondage se déroulera au courant de l'été et les parents pourraient être questionnés sur les inconvénients rencontrés et s'ils ont inscrit leurs enfants à plusieurs camps de jours sans que ce soit leur intention initiale.

Cette dernière question permettra, selon elle, de faire la lumière sur un phénomène apparu cette année, à savoir les citoyens qui se sont inscrits dans d'autres arrondissements que les leurs.

À ce sujet, une citoyenne la questionne sur la raison pour laquelle l'inscription se faisait pour tous les arrondissements en même temps. Elle répond qu'elle devrait s'informer, mais se souvient que c'était pour répondre à un autre besoin. La citoyenne soutient que c'est cette façon de faire qui crée le problème d'achalandage rencontré. La conseillère répond qu'elle reconnaît que des changements sont à apporter et que des solutions devront être trouvées pour éviter ce problème. Madame Catherine Savoie lui demande alors quelle est la nature de la relation entre la Ville et ces différents organismes, surtout en matière de reddition de compte. Madame Marie-Pierre Boucher lui répond que les décisions sont prises en collaboration avec ses organismes. À une autre question, elle ajoute que ces organismes se coordonnent pour les inscriptions. Par la suite, madame Catherine Savoie déplore le fait que certaines personnes provenant d'autres arrondissements ont tenté de s'inscrire dans celui de Charlesbourg. Madame Marie-Pierre Boucher lui répond que ces personnes n'ont pas nécessairement obtenu de place : elle n'a pas reçu l'information qui le démontrerait. Une citoyenne propose quant à elle que chaque organisme priorise les enfants de leurs propres arrondissements. Madame Marie-Pierre Boucher réitère qu'elle reconnaît ces problèmes, qu'il faut améliorer la situation et que le processus de solutions n'est pas terminé. Elle ajoute aussi que la ville possède la capacité d'accueil nécessaire pour les enfants du territoire complet de la Ville. Plus tard, monsieur Michel-Marie Bellemare commentera qu'il existait une tarification différente pour les inscriptions à l'extérieur de Charlesbourg, ce qui donnait une forme de priorité aux citoyens du quartier.

Madame Catherine Savoie revient alors sur son commentaire émis précédemment, en précisant qu'elle ne souhaite pas refuser des inscriptions de l'extérieur, mais qu'une priorisation permettrait de favoriser le transport actif en favorisant des services de proximité. Elle soutient aussi que cette façon permettrait de cibler quels secteurs manquent de services : en identifiant de quels secteurs proviennent ceux qui inscrivent leurs enfants ailleurs, on identifierait aussi le manque de services dans ces dits secteurs et permettrait de cibler les besoins financiers. À ce dernier élément, madame Marie-Pierre Boucher répond que le financement se fait en fonction du nombre d'inscriptions et non en fonction des lieux. Un citoyen émet également une réserve à la priorisation, en argumentant que les personnes qui vivent aux limites de leurs arrondissements devraient se déplacer plus loin pour aller dans un camp de jour de leur secteur. Il accorde donc à la Ville qu'un tel changement pourrait s'avérer complexe. Madame Catherine Savoie lui répond qu'elle serait d'accord avec un concept de priorisation par « rayon ». Une citoyenne émet aussi l'hypothèse que certains de parents inscrivent leurs enfants hors de leur arrondissement pour inscrire dans des camps qui offrent des programmes particuliers.

De son côté, madame Sylviane St-Louis demande si le sondage qui sera parvenu aux parents pourrait être diffusé de façon plus large, surtout pour rejoindre ceux qui ont décidé de les inscrire dans des camps privés. Madame Marie-Pierre Boucher répond qu'il pourrait être intéressant de le faire.

## **11. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES CITOYENS**

Une citoyenne fait remarquer que plusieurs arbres ont été coupés sur le boulevard Jean-Talon dans le terre-plein du milieu et demande pourquoi ils ont été abattus. Madame Marie-Pierre Boucher lui répond qu'elle avait observé la même chose, qu'elle avait été interpellée à cet effet et qu'elle attendait une réponse. Un citoyen répond qu'il a observé des pancartes et suppose qu'il s'agissait de frênes qui avaient été coupés (possiblement en raison de l'invasion de l'agrile du frêne, un insecte qui s'attaque à ces arbres). Cette même citoyenne ajoute cependant que les troncs ont été laissés sur place et demande pourquoi. Le même citoyen émet l'hypothèse que cette coupe a peut-être une autre explication.

Sur un autre sujet, une citoyenne s'exprime sur le passage entre « les loisirs » et l'école des Deux-Moulins. Elle raconte qu'un aménagement sera fait en 2024, mais commente qu'une installation temporaire devra y être installée. Elle demande si des développements ont été faits sur cet enjeu. Madame Marie-Pierre Boucher répond qu'elle n'a pas été en mesure de faire de retour sur celui-ci. Cette citoyenne demande que ce soit fait le plus tôt possible, puisque cette demande a été faite il y a déjà quelque temps et qu'elle a constaté que des automobilistes qui utilisent le gymnase au pavillon Du Rucher se stationnent dans la cour d'école pendant que le service de garde est ouvert. Elle ajoute qu'ils agissent ainsi puisqu'ils considèrent ardu d'emprunter ledit passage avec leur équipement, en raison du fort risque de chute.

Dans un autre ordre d'idée, un citoyen indique que la signalisation sur l'avenue de Gironde, près de l'école Guillaume-Mathieu, qui est branchée sur le circuit électrique, ne fonctionne pas. Madame Marie-Pierre Boucher lui répond que c'est la responsabilité d'Hydro-Québec de compléter le branchement. À une question de madame Catherine Savoie, le citoyen répond que son installation est faite depuis 1 an et demi. Une citoyenne raconte pour sa part qu'elle a attendu 1 an pour un raccordement au pavillon de Parc-Orléans et madame Marie-Pierre Boucher énonce un délai similaire pour un lampadaire dans un parc. Il est aussi mentionné durant la discussion qui s'en suit que deux autres panneaux du même type sur Bourg-Royal et sur l'avenue Hélène-Paradis ne sont pas raccordés sur le réseau. Madame Catherine Savoie demande ensuite à quel moment du processus dans la création d'un projet la requête de raccordement est envoyée à Hydro-Québec. Madame Marie-Pierre Boucher lui répond qu'elle n'a pas cette information. Elle ajoute cependant qu'elle a posé des questions à cet effet à son entrée en poste pour le raccordement sur Hélène-Paradis et ajoute qu'elle relance ses demandes pour chaque projet non raccordé. Elle raconte qu'on lui répond à chaque fois que c'est Hydro-Québec qui en a la responsabilité.

Sur la question du terrain vague près de l'avenue Gustave-Beaudet, monsieur David Khayat demande à madame Marie-Pierre Boucher s'il faisait partie des 8 terrains vagues qui étaient considérés pour des jardins communautaires par la Ville (élément énoncé par madame Marie-Pierre Boucher dans une autre assemblée). Madame Marie-Pierre Boucher lui répond plus tard qu'elle va vérifier cette information et envoyer celle-ci par écrit à monsieur Jean-Pascal Dumont pour la prochaine assemblée.

Avec la permission de monsieur Jean-Pascal Dumont, madame Marie-Pierre Boucher revient sur les places éphémères et rapporte que l'arrondissement de Charlesbourg est le seul endroit où il n'y a pas eu de demande à cet effet dans le dernier rappel de projet. Elle commente qu'il pourrait être intéressant pour l'arrondissement de proposer un tel projet et des lieux pourraient les accueillir. Monsieur Michel Voisard répond qu'auparavant, dans le processus qui avait été enclenché, la Ville avait proposé quelques lieux. Le Conseil avait alors proposé le coin de la 70<sup>e</sup> rue et de la 10<sup>e</sup> avenue et « entre le Maxi et le Canac », mais ces emplacements n'étaient plus disponibles en raison de nouveaux projets, entre autres. Il ajoute que, dans le dernier point de vue que le Conseil de quartier a émis, le Moulin des Jésuites a été défini comme lieu d'intérêt en raison son dynamisme, de son café et de son lieu géographique. Le Conseil voulait aussi éviter de faire concurrence au Moulin en choisissant un lieu alternatif. Il résume le tout en concluant qu'il s'agit de trouver l'endroit que se prête le mieux à l'installation d'une place éphémère. Monsieur Jean-Pascal Dumont et madame Catherine Savoie demandent s'il est possible de demander au Conseil de quartier de demander un lieu extérieur au quartier, mais qui n'est pas représenté par le Conseil. Monsieur Ernesto Salvador Cobos, à qui on lui avait déjà posé la question auparavant, répond que ce n'était pas possible. Madame Marie-Pierre Boucher et lui leur conseillent de s'associer à un organisme sur le territoire ou de recevoir l'appui de citoyens de cet autre quartier. Dans les discussions qui s'en suivent, madame Catherine Savoie mentionne le parc de la Commune près du Trait-Carré et se questionne sur l'organisme associé à ce lieu et un citoyen donne l'exemple d'un boisé près de l'école Guillaume-Mathieu qui pourrait être intéressant, selon lui. Ce terrain appartiendrait au Centre de services scolaires du coin. Un autre citoyen mentionne le parc de la Montagne des Roches. Du même coup, il émet le souhait que ce parc soit entretenu l'hiver, avec un garage pour l'entretien des sentiers ainsi que des installations sanitaires. Monsieur Michel-Marie Bellemare ajoute que le boisé adjacent mériterait d'être entretenu, en raison d'une importante chute d'arbres durant l'hiver, bien que monsieur David Khayat énonce que les sentiers avaient déjà été dégagés.

De son côté, monsieur Jean-Pascal Dumont rappelle à madame Marie-Pierre Boucher qu'elle avait promis une réponse sur la réglementation des immeubles bifamiliaux et les unités d'habitation accessoires (UHA) dans le premier trimestre de 2023. Elle lui répond que la réglementation est toujours en train d'être travaillée. Elle ajoute toutefois que l'objectif demeure 2023 pour la complétion de cette réglementation. À une question de madame Anne Deblois, elle répond que la zone d'application de ce programme est aussi l'un des points travaillés, à savoir si le règlement concernera toute la ville ou les banlieues seulement.

Durant les discussions qui suivent, elle décrit que plusieurs membres de son équipe travaillent dans plusieurs domaines en même temps. Elle explique qu'il s'agit d'une réalité de l'organisation municipale et que plusieurs projets leur ont été soumis en début de mandat. À une réponse de madame Catherine Savoie, elle réitère que 2023 demeure un objectif réaliste de livraison.

Un citoyen énonce qu'il a appris qu'une étude avait été ou est en train d'être réalisée sur les trottinettes électriques. Selon lui, celles-ci seraient interdites dans les rues. Il demande si le Conseil fera une demande officielle à la Ville à cet effet, pour clarifier la situation et prendre position. Une autre citoyenne commente toutefois que ce moyen de transport peut être dangereux et donne comme exemple un incident dans lequel elle a été dépassée à grande vitesse sur un trottoir. Monsieur David Khayat et madame Catherine Savoie évoquent cependant que la SAAQ n'a pas statué à ce sujet et que la décision revient au gouvernement provincial. Madame Marie-Pierre Boucher répond que deux options s'offrent à la Ville : soit attendre la décision du gouvernement provincial ou travailler pour donner des orientations en se basant sur ce qui est observé, sachant qu'au final, la décision sera prise au niveau provincial.

De son côté, monsieur Michel Voisard commente que le tronçon sur Henri-Bourassa, en haut Louis-XIV jusqu'à Jean-Talon, est très endommagé, autant la rue que le trottoir. Monsieur David Khayat résume qu'une demande a été faite pour les trottoirs et ce dossier avait été analysé, mais que rien n'a été fait. Madame Marie-Pierre Boucher lui répond que les travaux effectués cette année sont ceux qui ont été planifiés au préalable.

Monsieur Jean-Pascal Dumont demande pour sa part si madame Marie-Pierre Boucher a eu des nouvelles sur l'état du projet prolongement de piste cyclable et au sud des boulevards Louis XIV et Loiret. Elle répond à la négative, mais, sur la question des milieux humides, elle a eu une rencontre sur le Plan régional des milieux humides et hydriques, où elle a abordé l'enjeu de cette zone. Il est considéré qu'en trouvant un moyen de le traverser, celui-ci serait alors valorisé et qu'il y aurait quelque chose à faire en lien avec ce programme. Monsieur David Khayat rappelle alors les propos de madame Sylviane St-Louis de la dernière assemblée, disant que ce milieu était déjà traversé alors qu'il n'est pas aménagé. Il se demande alors s'il n'y aurait pas un enjeu de sécurité lié ce phénomène. À une question de madame Sylviane St-Louis, madame Marie-Pierre Boucher répond que le processus est déjà enclenché pour la création de ce raccordement et, bien qu'elle ne sache pas où en est rendu ce dernier, elle sait que celui-ci est toujours en cours.

### **RÉSOLUTION 23-CA-30**

Il est proposé que l'administration municipale fournisse au Conseil de quartier des Jésuites, un état de la situation concernant le projet de prolongement de la piste cyclable du boulevard Loiret au sud du boulevard Louis-XIV pour le connecter à la sortie sur la rue Chamonix. La proposition est appuyée par madame Sylviane St-Louis.

*Adoptée à l'unanimité*

Sur un dernier point, madame Catherine Savoie énonce, dans la volonté de la ville de faire du verdissement, une occasion manquée dans le stationnement de la polyvalente de Charlesbourg : malgré les travaux qui ont eu lieu, aucun arbre n'a été planté. En revanche, elle ne sait pas qui est le gestionnaire du terrain et le responsable du projet. Elle ajoute que, selon ces recherches, le Centre de services scolaires des Premières-Seigneuries ne publie pas ses projets à l'étude ou en préparation. Elle commente que cette situation empêche toute possibilité de pouvoir bonifier le projet. Elle demande alors à madame Marie-Pierre Boucher s'il y a une coordination ou des échanges entre la Ville et les Centre de services scolaires pour de tels projets. Celle-ci répond à l'affirmative, mais que, parfois, l'information ne circule pas entre les écoles, le Centre de service et la Ville. Elle ajoute que si la Ville n'est pas interpellée par Centre de services sur de tels projets, l'administration municipale ne sera pas au courant (la ville ne voit pas toutes les demandes de chantiers, sauf en cas d'intervention politique). Si l'information est connue, alors la Ville intervient pour la plantation d'arbres (ce qui est le cas dans les gros projets). Madame Catherine Savoie répond qu'elle a contacté les Premières-Seigneuries et attend des précisions. Une citoyenne propose, pour sa part, de contacter le conseil d'établissement des écoles concernées par ces projets.

## **12. CORRESPONDANCE ET TRÉSORERIE**

Monsieur Jean-Pascal Dumont demande à monsieur Ernesto Salvador Cobos s'il y a de la correspondance. Ce dernier répond que non, mais qu'il a apporté le guide de participation 2018 pour les administrateurs. Monsieur Jean-Pascal Dumont mentionne au passage le mémoire de monsieur Daniel Carré et le remercie pour cet envoi.

Au niveau de la trésorerie, monsieur Michel Voisard indique qu'il y a 2 098,82 \$ dans le compte.

### **RÉSOLUTION 23-CA-31**

Monsieur Michel Voisard propose le versement de la somme de 100 \$ à monsieur Simon Côté pour la rédaction du procès-verbal de mai. La proposition est appuyée par madame Catherine Savoie.

*Adoptée à l'unanimité*

### **RÉSOLUTION 23-CA-32**

Monsieur Jean-Pascal Dumont propose le remboursement de monsieur Michel Voisard pour l'achat de café et de sucreries pour la 4<sup>e</sup> Assemblée ordinaire du Conseil d'administration du Conseil de quartier des Jésuites, pour la somme de 27,97 \$. La résolution est appuyée par madame Geneviève Khayat.

*Adoptée à l'unanimité*

Monsieur Ernesto Salvador Cobos mentionne le chèque pour le programme de sécurité routière. Il explique que les sommes sont de 1 500 \$ pour chaque projet, soit

celui de l'école Guillaume-Mathieu et celui des pancartes, pour un chèque de 3 000 \$ pour le projet de mobilisation en sécurité routière.

### **RÉSOLUTION 23-CA-33**

Monsieur Michel Voisard propose le versement de 1 500 \$ à l'école des Deux-Moulins pour la 3<sup>e</sup> année du projet de programme de mobilisation à la sécurité routière. Il est appuyé par madame Sylviane St-Louis.

*Adoptée à l'unanimité*

Monsieur Ernesto Salvador Cobos pose une question sur le projet de pancartes. Monsieur Jean-Pascal Dumont répond que c'est le Conseil qui s'en charge. Il ajoute que c'est le Conseil de la Cité universitaire qui va les concevoir. Dans la discussion, monsieur Ernesto Salvador Cobos évoque qu'un autre conseil de quartier n'a pas voulu que le conseil du secteur de l'aéroport copie le sien. Des discussions s'en suivent. Madame Marie-Pierre Boucher émet un malaise à ce qu'un conseil fasse ce genre d'action alors qu'ils utilisent des fonds publics pour de tels projets. Une citoyenne suggère une entreprise de Rimouski pour la création des pancartes. Monsieur Jean-Pascal Dumont lui offre de prendre les coordonnées de cette entreprise. Madame Sylviane St-Louis mentionne, quant à elle, l'organisme Solidarité famille et sécurité routière, présents dans Sainte-Foy, comme partenaire possible pour la création des pancartes.

### **13. DIVERS**

Pas de point en divers.

### **14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur Jean-Pascal Dumont propose la levée de l'assemblée.

Procès-verbal rédigé par M. Simon Côté et révisé par M. Jean-Pascal Dumont et M<sup>me</sup> Catherine Savoie.

*SIGNÉ*

*SIGNÉ*

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

M. Jean-Pascal Dumont, président

M<sup>me</sup> Catherine Savoie, secrétaire